

Deux solutions ont été discutées en conseil d'école et en conseil municipal :

- Conserver l'école élémentaire actuelle à Dions accueillant les enfants de 5 ans (section enfantine) et de 6 à 11 ans du CP au CM2, qui, **avec un effectif de 21 enfants, sera en classe unique**. Créer avec la commune de Sainte-Anastasia un RPI école maternelle (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans. C'est la solution « économique » mais sur laquelle il serait très difficile de revenir si les effectifs venaient à s'accroître à Dions.
- Demander à l'Inspection Académique la création d'une école primaire à Dions constituée d'une classe élémentaire (CP au CM2) et d'une classe maternelle (enfants de 3 à 6 ans, et sous certaines conditions à partir de 2 ans). L'effectif global prévu de 26 élèves devrait alors nous permettre d'obtenir de l'Inspecteur d'Académie le **maintien des deux classes**.

Nous avons considéré que cette solution répondait le mieux aux intérêts pédagogiques pour les enfants, aux besoins des familles, et préservait l'avenir du village. **Que deviendrait Dions sans école ?**

La demande de création d'une école primaire a donc été adressée aux autorités de l'Etat, la commune s'engageant à aménager les locaux pour l'accueil des tout-petits.

**La commune est prête. La décision appartient aux autorités de l'Etat.**



## Rythmes scolaires : sur 4 jours

Prenant en compte l'avis émis par le conseil d'école, le Conseil Municipal a voté l'organisation du temps scolaires sur 4 jours

Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cela entraîne la suppression des activités périscolaires. Le Centre Chante coucou conventionné par les communes de La Calmette, Saint-Chaptes et Dions, est en mesure d'accueillir les enfants les mercredis.

## Inscriptions pour la rentrée 2019 (sous réserve de l'accord de création d'une école primaire par les autorités de l'Etat)

Sont concernés :

- Les nouveaux arrivants à Dions
- Les enfants de 3 ans (nés en 2016) en maternelle
- Les enfants de 2 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 août 2017) seront inscrits en Toute Petite Section, sur liste d'attente. Admission auprès de la direction de l'école
- Les enfants qui changent d'école à la prochaine rentrée scolaire

- Les enfants entrant au CP (qui n'ont pas encore été inscrits)

Les parents sont invités à **se présenter à la Mairie** munis des ORIGINALS des justificatifs ci-dessous :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer...)
- un extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant ou livret de famille
- une attestation Caf si vous êtes allocataire.

La demande d'inscription sera enregistrée. Un certificat sera délivré permettant la finalisation de l'inscription dans l'école, sur rendez-vous, auprès de la directrice de l'école. L'admission à l'école aura lieu du 06 mai 2019 au 05 juillet 2019. *Place Brut rénover*

## Inscriptions à la garderie et à la cantine



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Renseignements et inscriptions à la mairie.

## Centre de loisirs chante coucou



Le temps scolaire étant désormais sur 4 jours, le conseil municipal a pris à regret la décision de supprimer les activités périscolaires organisées par la commune, et qui satisfaisaient parents et enfants.

Pour les mercredis, les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur(s) enfant(s) au centre d'accueil de loisirs sans hébergement de La Calmette - St-Chaptes - Dions.

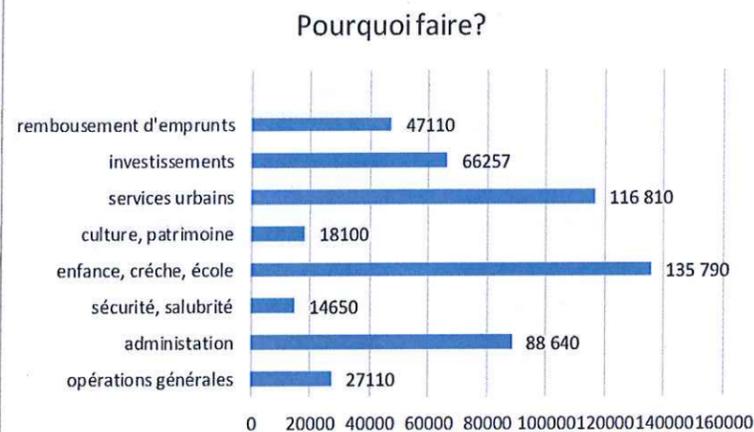
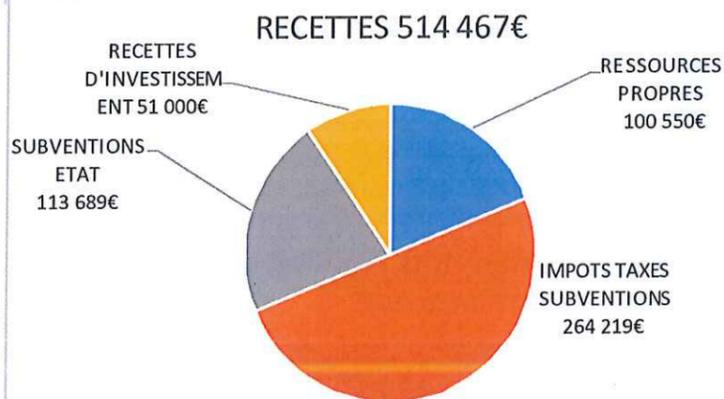
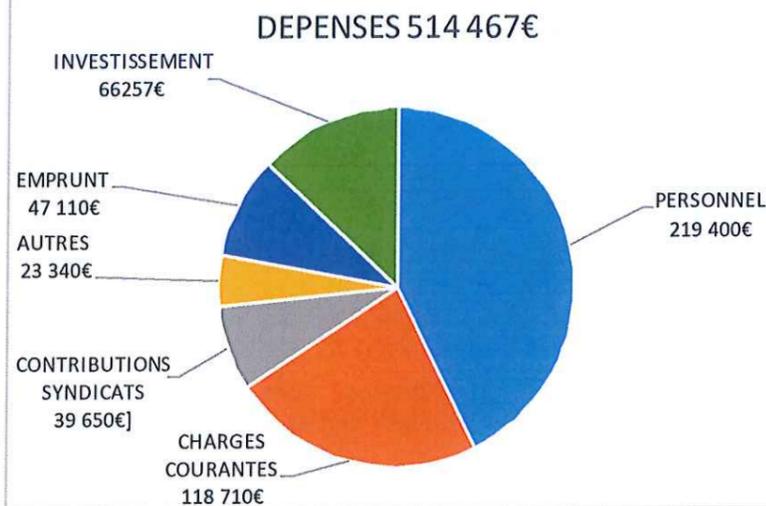
Le centre fonctionne toute la journée -

**Inscriptions** : Elles doivent être faites directement auprès du Directeur ALSH (M. Medhi AZZOUZ) au 06 13 92 06 14 ou [chantecoucou@francas30.org](mailto:chantecoucou@francas30.org) en téléchargeant les documents sur le site ou en retirant la "fiche d'inscription et de renseignements" (1 par enfant) auprès de la mairie. A déposer directement au Centre de Loisirs avec les documents demandés.

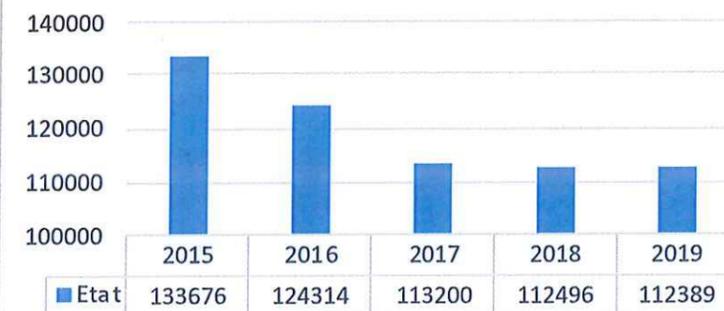
**Nouveau** : vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à des séjours qui vous seront proposés sur différents lieux : montagne, mer ou autres - suivre l'actualité sur le site : [www.lacalmette.fr](http://www.lacalmette.fr)

Pour tout autre renseignement contacter la mairie.

## Budget 2019 (hors subventions affectées et opérations d'ordre)



## Subventions Etat 2015-2019



**Un budget d'austérité** : à la diminution des subventions de l'Etat s'ajoute, pour les communes, la prise en charge de nouvelles compétences : protection incendie, PACS, scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans (loi sur l'école de la confiance du 18 février 2019). C'est-à-dire qu'il reste très peu pour faire face à l'entretien de nos rues, chemins et bâtiments publics alors que le budget de fonctionnement se limite aux dépenses obligatoires..

Les investissements prévus en 2019 (rénovation du foyer et de la bibliothèque, rénovation de la croix de mission, école numérique) résulteront des dotations accordées par la Région, le Département, Nîmes Métropole et l'Europe. Ils ne figurent pas dans les graphiques ci-contre.

## Structure des dépenses

**Charges de personnel** : 7 agents communaux : 1 pour assurer le secrétariat de mairie, 2 pour l'entretien des rues, espaces verts, matériels, petites réparations, 2 affectées à l'école : aide maternelle, garderie, cantine, 1 pour le nettoyage des locaux

**Charges courantes** : eau, électricité, éclairage public, fournitures administratives et d'entretien, etc;

**Contributions versées** : crèche de sainte-Anastasia, service départemental d'incendies et de secours, syndicats mixtes, centre de loisirs Chante coucou, subventions aux associations.

**Emprunts** : remboursement du capital et des intérêts (8,9% de nos ressources).

**Investissements** : part réalisée sur nos excédents de fonctionnement.

## Structure des recettes

**Impôts et taxes** : stables

**Ressources propres** : locations d'immeubles communaux, redevances Lafarge pour l'exploitation de la carrière, cantine et garderie, divers

**Investissements** : remboursement de la TVA sur les investissements, taxes d'aménagement.

**Subventions Etat** : en diminution de 15,9% en 5 ans (cf. tableau ci-dessous).

Calculée en fonction du nombre d'habitants, une nouvelle diminution est prévisible sur la dotation globale de fonctionnement mais aussi sur les subventions de compensation de l'Etat et des collectivités territoriales après validation des chiffres de la population par l'INSEE.

**Les taux des taxes foncières ne sont pas modifiés** : 10,60% sur les propriétés bâties, 52,80% sur les propriétés non bâties.

**Taxes d'habitation** : suppression totale prévue par le gouvernement en 2020, compensées pour les communes par une contribution de l'Etat. Le nombre d'habitant diminuant il est à craindre une réduction de cette subvention.

## Passport été 2019

La commune a signé avec la ville de Nîmes une convention permettant aux jeunes du village de bénéficier du « passeport été ».

**Qui peut en bénéficier?** les jeunes de 13 à 23 ans résidant à Nîmes et dans les communes adhérentes.

**Quand?** En vente au prix de 26,50€ du 15 juin au 15 septembre à la mairie.

**Pièces à fournir:** carte d'identité, justificatif de domicile, 26,50€ par chèque ou liquides



Ce passeport vous permet de bénéficier gratuitement des activités suivantes :

- 1 place de cinéma au Kinépolis
- 1 balade au choix : aller-retour Nîmes-Collias ou aller-retour Nîmes-Pont du Gard ou encore aller Nîmes-Collias retour Pont du Gard-Nîmes avec Edgard
- balade en canoë Collias-Le Pont du Gard
- 1 menu au restaurant McDonald's™ de la Coupole
- 1 repas au restaurant Thé o café ou Ben's Diner
- 1h de découverte breakdance
- 1 entrée de squash au Squash Club des Arènes
- 1 partie de Laser Game
- 2 entrées à Aquatropic
- 2 parties de bowling au Space Bowling
- 1 partie de Paintball au Paintball Pro Nîmes
- 1 match de rugby lors du championnat du RC Nîmes au stade Kaufmann,
- 1 match de Handball de l'USAM, au Parnasse sauf match USAM - MAHB (Montpellier) et USAM - PARIS
- 1 entrée à La Calmette Karting
- 20 déplacements en bus sur le réseau Tango.
- 5 entrées aux piscines municipales de Nîmes, 10 entrées à la piscine municipale de St-Gilles, 10 entrées à la piscine municipale de Marguerittes
- 1 entrée à la crypte de l'abbatiale de St-Gilles

## Déchèterie : nouveaux horaires

La déchèterie de Sainte-Anastasia est ouverte toute l'année du lundi au dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Carte d'accès à demander à Nîmes Métropole via la mairie.

## Elections européennes : 26 mai 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour depuis 1979.

### QUI VOTE ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales,
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

**Inscriptions sur les listes électorales : date limite 31 mars 2019.**

## Lamentable !

Ils s'y sont pris à 2 fois (nuits du 9 au 10 février et du 2 au 3 mars) pour voler les arbustes que nous venions de planter dans la zone de l'ancienne cave coopérative pour dissuader de déposer des gravats et débris en tous genres et embellir l'entrée du village.



Plus de 80 plants au total qui nous avaient été offerts par le Département du Gard. Nous avons déposé plainte à la gendarmerie, mais cela ne réparera pas le préjudice.

Nous n'avons pas les capacités financières de reconstituer la haie. La butte de terre restera en l'état.

Il est désespérant pour l'équipe municipale de voir ses efforts d'entretien et de préservation des espaces naturels sabotés par quelques malotrus indélébiles.

NB : si vous voyez sur le marché des arbustes dont les troncs ont été peints en bleu, vous en connaîtrez la provenance.

## Etat Civil

**Naissance : Sohane, Andréas Belkreir né le 23 janvier 2019**

Sincères félicitations.



Mairie de Dions  
N° 22 — mars 2019

Réserve de  
**BIOSPHERE**



GORGES du GARDON

# Bulletin municipal

## Sauver l'école



Nous avons à plusieurs reprises fait part de notre inquiétude pour l'avenir de l'école en constatant la diminution continue du nombre d'enfants qui y sont scolarisés.

## 54 habitants en moins à Dions entre 2014 et 2019

Ce n'est pas surprenant : en février 2019 nous serons 545 habitants à Dions, contre 599 en 2014, soit un recul de près de 10%. Sur 342 logements, 27 sont inoccupés et 45 sont déclarés « résidences secondaires » (21% du parc immobilier).

Le nombre moyen annuel de naissances est de 4, ce qui signifie à terme une école élémentaire autour de 15 à 20 élèves (4 par niveau). Encore faudrait-il que les jeunes parents restent à Dions. Force est de constater que faute de pouvoir se loger localement de manière décente, nombre d'entre eux déménagent.

Mener à son terme une politique résolue en matière d'habitat et répondre ainsi à une forte demande, notamment en logements sociaux, n'est pas aisé et se heurte souvent à des intérêts particuliers et contradictoires.

Les outils existent pourtant.

La municipalité se doit :

- de remplir ses obligations du plan local de l'habitat de Nîmes Métropole voté par le Conseil municipal en 2014, notamment en matière de logements sociaux. Le projet avec « Un toit pour tous » présenté en réunion publique reste d'actualité,
- d'inciter nos concitoyens à investir dans la construction de logements neufs,
- de favoriser la rénovation par les propriétaires de logements inoccupés en les faisant bénéficier des aides de l'Etat et de Nîmes Métropole pour la rénovation de logements destinés à la location sociale (se renseigner en mairie). Un seul projet a été mené à bien sur la commune.

**Permettre l'installation à Dions de nouveaux habitants, c'est contribuer très modestement au droit au logement pour tous réaffirmé dans la loi du 31 mai 1990 et, pour Dions, préserver son avenir, pérenniser son école.**

## 21 élèves à la rentrée 2019

Le nombre d'enfants prévus pour la rentrée scolaire 2019 à l'école élémentaire est de 21, ce qui signifie un risque majeur de suppression d'une classe par l'Inspection Académique (le seuil de regroupement est fixé à 27 élèves). Or, la loi pour une école de la confiance votée en février 2019 abaisse l'âge de l'obligation scolaire aux enfants âgés de 3 ans dès le mois de septembre 2019. (suite page 2)

## Edito

Ce numéro est largement consacré à l'école... et au budget.

Nous avons mis beaucoup de moyens financiers à améliorer les locaux de l'école : reprise complète du toit en 2016, mise aux normes pour l'accueil des enfants handicapés et rénovation énergétique en vue d'un meilleur confort thermique en 2018, pose de panneaux photovoltaïques et installation d'une première tranche de travaux d'école numérique en 2019.

La diminution du nombre d'enfants à la rentrée scolaire 2019 avait pour conséquence la suppression d'une classe. Nous ne nous sommes pas résolus à cette perspective et avons demandé aux autorités de l'Etat la création d'une école primaire composée d'une classe élémentaire et d'une classe maternelle.

Si notre demande est acceptée, dès la rentrée de septembre 2019, nous accueillerons à l'école de Dions les enfants à partir de 3 ans (et sous certaines conditions les enfants de 2 ans) en classe maternelle et les enfants de 6 à 11 ans en classe élémentaire.

Cela représente un coût supplémentaire récurrent pour la commune, qui viendra impacter un budget déjà fragilisé par les diminutions des subventions de l'Etat (moins 15,9% en 5 ans) et les charges de nouvelles compétences dévolues aux communes, par exemple dans le domaine de la protection contre les risques incendies.

Pour les années à venir, **la diminution du nombre d'habitants aura un impact direct sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat**, rendant très compliqué l'équilibre budgétaire avec une réduction importante de notre capacité d'autofinancement en investissements. (en page 3 le budget 2019).

Le maire, Jean Verdalle